

Crimée : Critique contre Poutine

**Les principaux médias occidentaux qui ont été mis au pas ne laissent passer aucune occasion de critiquer fortement le président Vladimir Poutine. Bien que selon des sondages, Poutine soit populaire en Russie comme il ne l’a pas été depuis longtemps, ainsi qu’a même dû l’admettre la radiotélévision suisse SRF le 6 octobre 2015, il est tout le temps accusé d’ « abus de pouvoir ». Un reproche ne manque jamais et est réchauffé sans relâche : la Russie aurait annexé la Crimée, c’est-à-dire qu’elle s’en serait emparée illégalement et aurait ainsi commencé la guerre en Ukraine. L’historien allemand spécialiste de l’Europe de l’Est Karl Schlögel par exemple a prétendu ceci le 2 octobre à la radio suisse SRF.**

Les principaux médias occidentaux qui ont été mis au pas ne laissent passer aucune occasion de critiquer fortement le président Vladimir Poutine. Bien que selon des sondages, Poutine soit populaire en Russie comme il ne l’a pas été depuis longtemps, ainsi qu’a même dû l’admettre la radiotélévision suisse SRF le 6 octobre 2015, il est tout le temps accusé d’ « abus de pouvoir ». Un reproche ne manque jamais et est réchauffé sans relâche : la Russie aurait annexé la Crimée, c’est-à-dire qu’elle s’en serait emparée illégalement et aurait ainsi commencé la guerre en Ukraine. L’historien allemand spécialiste de l’Europe de l’Est Karl Schlögel par exemple a prétendu ceci le 2 octobre à la radio suisse SRF.
Dans plusieurs émissions, klaTV a fait référence aux réponses qui démentent cette accusation. En raison de l’actualité de cette accusation, nous allons reprendre les réponses les plus importantes dans un résumé:

1. Au sujet de l’accusation selon laquelle la Russie aurait commencé la guerre en Ukraine avec l’annexion de la Crimée : Le conflit militaire en Ukraine de l’Est avait éclaté après le renversement du gouvernement en février 2014 à Kiev. Après la destitution du président Viktor Ianoukovitch le 22 février 2014, le nouveau gouvernement a envoyé des troupes vers les régions de l’Est, à Donetsk et Lugansk. Ces régions n’avaient pas reconnu le changement de pouvoir empreint de nationalisme et avaient proclamé des « républiques du peuple » indépendantes. Selon divers historiens, les Etats-Unis se trouvent derrière la chute du gouvernement : Victoria Nuland, représentante du ministre des affaires étrangères américain, témoigne sans le vouloir dans un appel téléphonique intercepté, du fait que les États-Unis ont investi 5 milliards de dollars pour amener au pouvoir un nouveau gouvernement en Ukraine. La chute de Ianoukovitch était pourtant un coup d’Etat clairement anticonstitutionnel, car selon l’article 108 de la constitution ukrainienne, une destitution n’est autorisée que suite à une démission, un décès ou pour raison de santé. Mais une majorité des trois-quarts du parlement, nécessaire pour une destitution, n’a pas été atteinte malgré les votes multiples interdits. En conséquence la chute anticonstitutionnelle du gouvernement doit être vue comme le déclenchement de la guerre en Ukraine de l’Est. Vous pouvez voir le déroulement exact de la crise en Ukraine, y compris les réponses dans l’émission du www.kla.tv/3883

2. Au sujet de l’accusation selon laquelle la Russie aurait annexé la Crimée :
Le professeur en Droit Albrecht Schachtschneider résume de la manière suivante ses recherches approfondies sur la question de savoir s’il s’agirait d’une annexion illégale ou d’une intégration légale de la Crimée : « Le droit à l’autodétermination des citoyens de la Crimée ne peut pas être annulé par des accords du droit international ou par la constitution de l’Ukraine. La Crimée possédait et possède en tant que république autonome tous les droits de faire son propre chemin et de se séparer de l’Ukraine. L’assistance de la Russie lors du processus d’intégration de la Crimée était appropriée et ne viole pas le droit international [www.kla.tv/6055]
La charte des Nations-Unies - chapitre 1, article 1, paragraphe 2 - dit au sujet de la sécurité internationale, qu’il faut, je cite: « développer des relations amicales reposant sur le respect du principe d’égalité et d’autodétermination des peuples. » fin de citation. Ce droit à l’autodétermination - des peuples et non des Etats - les citoyens de la Crimée l’ont revendiqué par le référendum pacifique du 16 mars 2014. La population a voté avec 96% des voix pour l’adhésion à la Confédération Russe. La demande d’adhésion a été acceptée par Moscou par la suite, ce qui, selon le professeur en droit et expert en droit international Reinhard Merkel, ne va pas contre le droit international et a été accepté mondialement en ce qui concerne par exemple le Kosovo il y a quelques années. La séparation de la Crimée de l’Etat ukrainien n’est donc pas en désaccord avec le droit international, mais tout au plus avec la constitution ukrainienne. D’ailleurs la question reste ouverte de savoir dans quelle mesure on peut parler d’une constitution légale après le renversement anticonstitutionnel du gouvernement à Kiev. [www.kla.tv/4124]
Selon ce qu’on appelle l’« acte final d’Helsinki » les frontières doivent être respectées telles qu’elles existaient en 1945 après la seconde guerre mondiale. La Crimée n’avait pourtant été offerte à l’Ukraine qu’en 1954 sur l’ordre de l’ex-chef d’Etat soviétique Nikita Khrouchtchev, sans que la population de la Crimée ait été consultée. Le dernier chef d’Etat de l’Union Soviétique Mikhaïll Gorbatchev a dit à ce sujet, je cite: « Les habitants de la Crimée ont maintenant décidé de corriger cette faute. » L’ « acte final d’Helsinki » a été signé le 1er août 1975 par 35 chefs d’Etat et de gouvernements des pays membres de « l’Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe » OSCE. [www.kla.tv/6185 en français 6433, 6439, 6450, 6460, www.kla.tv/4784]
Le terme annexion veut dire l’acquisition violente et illégale d’un territoire étranger. A ce sujet on ne peut sûrement pas faire de reproche à la Russie : une acquisition violente d’un territoire étranger n’a pas pu être constatée. Selon le témoignage d’une porte-parole de la police, le détachement de la Crimée a coûté seulement deux vies. Un membre des forces d’auto-défense et un soldat ukrainien ont été tués par des tireurs embusqués non identifiés jusqu’ici. [www.kla.tv/2651]
Le membre du congrès américain Alan Grayson a déjà dénoncé les accusations infondées contre Poutine le 25 mars 2014. Les forces militaires russes qui étaient stationnées de façon légitime depuis le contrat de bail avec l’Ukraine de 2010, auraient joué le rôle de troupes pacifiques lors du processus de détachement de la Crimée. Grayson a dit, je cite: « Les Russes ont apporté leur aide en désarmant l’armée ukrainienne locale et la marine. C’est ce qu’ils ont fait. Ils l’ont fait quasiment sans qu’aucun sang ne soit versé. Ils l’ont fait pour que l’armée ukrainienne et la marine ne puissent pas empêcher le référendum organisé. C’est de cela qu’il s’agissait. Pourquoi agissons-nous comme s’il en avait été autrement ? Pourquoi parlons-nous d’agression , pourquoi parlons-nous de vol de la Crimée, pourquoi parlons-nous de tyrannie, ou de la nouvelle Union Soviétique, ou d’une procédure sans égards, ou de l’usurpation de pouvoir, ou de l’ours tyrannique Poutine, ou de la seconde guerre froide? »

Voici les faits les plus importants et les réponses au sujet des accusations selon lesquelles la Russie aurait annexé la Crimée. Jugez vous-même si ces accusations répétées comme des moulins à prières s’approchent même un tant soit peu de la réalité.

**de D.D.**

**Sources:**

Source :
[www.srf.ch/sendungen/dok/macht-und-machtmissbrauch-wie-putin-russland-beherrscht](https://www.srf.ch/sendungen/dok/macht-und-machtmissbrauch-wie-putin-russland-beherrscht)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Ukraine-fr - [www.kla.tv/Ukraine-fr](https://www.kla.tv/Ukraine-fr)

#SRF-fr - Le livre noir "Une fake news vient rarement toute seule" - [www.kla.tv/SRF-fr](https://www.kla.tv/SRF-fr)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.